

Bienvenue au Canada



CHOSSES IMPORTANTES À FAIRE APRÈS VOTRE ARRIVÉE



Peu après votre arrivée au Canada, vous avez des choses importantes à faire.

PENDANT VOS DEUX PREMIÈRES SEMAINES

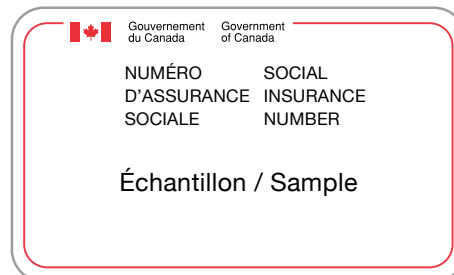
Fournissez votre adresse au Canada à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Vous avez 180 jours pour mettre votre adresse à jour en ligne. Votre carte de résident permanent vous sera postée à votre domicile.

Présentez une demande de [numéro d'assurance sociale \(NAS\)](#). Ce numéro important vous permet de travailler au Canada et d'accéder à certains services gouvernementaux.

Ouvrez un compte bancaire. Le Canada compte une grande diversité d'institutions bancaires. Visitez une banque pour vous renseigner sur ses services et les forfaits qu'elle propose aux nouveaux arrivants, ou faites une recherche en ligne afin de trouver la banque qui répond le mieux à vos besoins et à ceux de votre famille. Pour en apprendre davantage sur les services bancaires, visitez le site de l'[Agence de la consommation en matière financière du Canada](#).

Faites une demande pour obtenir une carte d'assurance maladie auprès de votre gouvernement provincial ou territorial dès votre arrivée au Canada. Les [gouvernements provinciaux et territoriaux](#) ont différents régimes d'assurance-maladie et délais d'attente. Si votre province ou territoire vous impose une période d'attente avant de vous accorder la protection de son régime d'assurance-maladie, vous avez intérêt à vous doter d'une assurance médicale privée qui vous protégera, vous et votre famille.

Mémorisez le numéro de téléphone 9 1 1. Cette ligne d'urgence nationale vous met en communication avec le service de police, les pompiers et les services ambulanciers de votre localité. Presque toutes les régions du Canada sont couvertes par cette ligne d'urgence, sauf quelques régions rurales et éloignées, où vous devez composer un numéro local. S'il y a une urgence et qu'une personne a besoin d'une aide immédiate en raison d'une blessure ou d'un danger imminent, c'est le numéro à composer.



PENDANT VOS DEUX PREMIERS MOIS

Trouvez-vous un logement. Le site Web de la [Société canadienne d'hypothèques et de logement](#) aide les nouveaux arrivants en leur fournissant des renseignements utiles dans différentes langues sur le logement. Des agences immobilières peuvent aussi vous aider à acheter ou à louer une maison ou un appartement.

Inscrivez vos enfants à l'école. Selon la province ou le territoire, les enfants commencent l'école à l'âge de 5 ou 6 ans, et la fréquentent jusqu'à 16 ou 18 ans. C'est là une exigence légale.

Trouvez-vous un médecin et un dentiste. De nombreux Canadiens ont un médecin de famille qu'ils consultent lorsqu'ils ont besoin de soins médicaux. Vous pouvez trouver un médecin ou un dentiste en discutant avec une connaissance, en vous renseignant auprès de votre fournisseur de services d'établissement, en faisant une recherche en ligne ou en communiquant avec un centre de santé communautaire.

Explorez votre collectivité. Dotez-vous d'une carte de la ville et partez à la découverte de votre nouveau quartier. Rendez-vous à la bibliothèque, au centre communautaire ou au centre de soins de santé de votre quartier pour vous informer de leurs services. Renseignez-vous sur les modes de transport en commun.

Pour améliorer votre maîtrise du français ou de l'anglais, rendez-vous chez un fournisseur local de services d'établissement qui aide les nouveaux arrivants en leur proposant une formation linguistique gratuite. Les possibilités de formation linguistique à explorer sont nombreuses.

Établissez des liens et tissez votre réseau. Une bonne façon de s'installer au Canada est de commencer à forger des relations et à créer des réseaux dans votre collectivité. Les écoles, les centres communautaires, les bibliothèques et les lieux de culte sont d'excellents endroits où rencontrer des gens, se lier d'amitié et peut-être même faire du bénévolat.

Repérez le fournisseur de services d'établissement de votre collectivité. Il peut vous conseiller sur une foule de choses, comme le perfectionnement de vos compétences et aptitudes, la recherche d'un emploi ou d'un logement, et l'amélioration de vos compétences linguistiques en français ou en anglais.

Si vous comptez conduire un véhicule au Canada, renseignez-vous sur les lois provinciales et territoriales relatives à l'obtention d'un permis de conduire, ou munissez-vous d'un permis de conduire international.

Renseignez-vous sur les lois canadiennes et sur vos droits et responsabilités civiques en tant que résident du Canada.



RENSEIGNEMENTS



Pour en savoir plus sur choses importantes à faire après votre arrivée, consultez le site canada.ca/bienvenue-nouveaux-arrivants.



Pour trouver des services d'établissement pour nouveaux arrivants dans votre région, consultez le site canada.ca/trouver-services-nouveaux-arrivants.

